

15.00 crédits

37.5 h + 15.0 h

Q1 et Q2



Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les différentes « filières » dans l'enseignement secondaire supérieur 2. La découverte du métier d'enseignant des sciences psychologiques et des sciences de l'éducation dans le secondaire supérieur, dans la classe et hors classe : axe relationnel, axe social, axe enseignement, axe apprentissage, axe organisation de la classe 3. La collaboration professionnelle et l'insertion dans une équipe 4. L'expérimentation du métier dans la classe : gestion du groupe classe, planification du dispositif d'apprentissage, variation des méthodologies, évaluation et régulation de dispositifs d'évaluation, l'utilisation des technologies, questions de genre et EVRAS, dimension culturelle, etc. 5. Le projet professionnel de l'étudiant-e, l'identité professionnelle de l'enseignant-e et la réflexivité.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Identifier et incarner les différentes dimensions du métier d'enseignant-e. 2 Concevoir des dispositifs d'enseignement, les tester, les évaluer et les réguler. 3 Maîtriser les savoirs disciplinaires et interdisciplinaires qui guident l'action pédagogique. 4 Mettre en œuvre des compétences relationnelles liées aux exigences de la profession : établir une relation pédagogique positive avec les élèves, adopter un positionnement adéquat avec l'élève, s'insérer dans une équipe pédagogique. 5 Porter un regard réflexif sur sa pratique et se mettre en projet de développement professionnel. <p>Contribution de l'unité d'enseignement au référentiel de compétences du programme</p> <p>Eu égard au référentiel de compétences du programme du master en enseignement des sciences psychologiques et de l'éducation (sections 5), cette unité d'enseignement contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants :</p> <p>1° les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale b) comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ; c) analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de : <ol style="list-style-type: none"> I. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ; II. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection ; d) maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ; <p>2° les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ; b) identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ; c) contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience ; <p>3° les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :</p>

- a) maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
 - b) maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
 - c) maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession
 - d) prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci
 - e) agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
 - i. la conception et la mise en œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération
 - ii. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques
 - iii. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages
 - iv. la conception et la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques impliquant la mise en œuvre d'aménagements raisonnables et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique
 - v. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires
 - f) maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques
 - g) prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale
 - h) créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues
 - i) gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.
- 4° les compétences du praticien réflexif. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
- a) lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle
 - b) mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité
 - c) construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

<p>Modes d'évaluation des acquis des étudiants</p>	<p>L'évaluation porte sur trois composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les prestations de stage, • le rapport de stage, • la participation aux activités du séminaire d'accompagnement. <p>La réussite du rapport de stage et des prestations de stage est obligatoire pour valider l'évaluation de l'unité d'enseignement. Ces éléments, conjointement à la participation au séminaire, permettent d'attester l'acquisition des compétences et connaissances définies dans les acquis d'apprentissage de l'unité.</p> <p>Les modalités de pondération ainsi que les consignes précises seront communiquées durant les premières séances du séminaire.</p> <p>Un stage peut être mis en échec dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Arrêt du stage avant la fin ; • Non-respect des règles déontologiques (conduite en cours de stage ou plagiat dans le rapport) ; • Absence de préparation (fiche signalétique, planification, document élève) pour les séquences enseignées ; • Maîtrise insuffisante des compétences professionnelles attendues par l'étudiant-e durant le stage ; • Remise du-des rapport-s intermédiaire-s avec un retard de plus de 10 jours ouvrables. • Exigences de qualité du rapport non rencontrées. <p>Pour la réalisation du rapport de stage l'utilisation d'outils d'Intelligence Artificielle (IA) générative est autorisée uniquement pour réviser ou améliorer la forme du texte. Les outils d'Intelligence Artificielle générative (e.g., ChatGPT, etc.) ne peuvent en aucun cas être utilisés pour rédiger le rapport de stage et les analyses réflexives à la place de l'étudiant-e. L'étudiant-e indiquera systématiquement toutes les parties ayant fait l'objet d'une utilisation des IA, par exemple en note de bas de page en précisant si l'IA a été utilisée pour rechercher de l'information ou pour la correction de celui-ci. Par ailleurs, les sources d'information doivent être systématiquement citées en respectant les normes de référencement bibliographique. L'étudiant-e reste par ailleurs responsable du contenu de sa production, indépendamment des sources utilisées.</p> <p>Si l'étudiant-e utilise l'IA, il.elle est bien entendu responsable du contenu du travail soumis et de toute anomalie liée au recours à l'IA. Une utilisation d'outils d'Intelligence Artificielle générative contraire à ce qui est autorisé est susceptible d'entraîner la mise en place de la procédure pour irrégularité prévue aux articles 107 et suivants du Règlement général des études et des évaluations, et mener à des sanctions académiques.</p>
<p>Méthodes d'enseignement</p>	<p>L'accompagnement pédagogique s'appuie sur une alternance de temps collectifs et individuels.</p> <p>En séminaire, les étudiant-es sont amené-es à confronter leurs pratiques de terrain, partager leurs expériences et développer une posture réflexive face à la construction de leurs compétences professionnelles. Les échanges entre pairs sont soutenus par l'apport de références théoriques et d'outils d'analyse, favorisant la mise en perspective critique des situations vécues.</p> <p>L'analyse de pratiques constitue une démarche centrale : elle permet d'interroger collectivement des situations d'enseignement-apprentissage complexes et de développer le sens critique et réflexif.</p> <p>En complément, des temps d'accompagnement individualisé sont prévus, afin d'assurer un suivi personnalisé de la progression professionnelle des étudiant-es et de renforcer les liens entre théorie et pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le-la stagiaire rencontre son-sa maître de stage, selon les modalités communiquées en début d'année académique, et échange avec lui-elle régulièrement pour vérifier ses préparations et ajuster son enseignement en fonction des commentaires du-de la maître de stage ; • Le-la stagiaire rencontre les responsables des stages, selon les modalités communiquées en début d'année académique et échange avec eux régulièrement pour définir les objectifs personnels de formation en lien avec le stage, relever les atouts et les difficultés liés au stage, proposer des pistes de régulation, se mettre en projet pour la suite du stage ; <p>Les responsables de stage réalisent – dans la mesure du possible - deux visites de stage.</p>
<p>Contenu</p>	<p>Le stage long et le séminaire d'accompagnement en sciences psychologiques et de l'éducation visent à amener l'étudiant-e à planifier et réguler des séquences d'enseignement/apprentissage, à développer des compétences relationnelles liées aux exigences de la profession, à tenir compte du profil cognitif, affectif et socio-culturel de chaque élève et à porter un regard réflexif sur sa pratique.</p> <p>Ils comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des heures d'observation en classe et hors classe ; • Des heures de stage actif ; • Des moments de supervision individuelle ; • Des séances de séminaire pour travailler en collectif les éléments repris dans les thématiques de l'UE.
<p>Ressources en ligne</p>	<p>Les supports des cours sont accessibles sur la plateforme Moodle. Des lectures complémentaires peuvent être proposées au fil des séances du cours, ainsi que des outils pratiques et/ou des grilles d'analyse.</p>
<p>Bibliographie</p>	<p>La bibliographie sera mise à communiquée au fur et à mesure de l'avancement du cours.</p>

Faculté ou entité en charge:

EDUC

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [60] en enseignement section 5 : sciences psychologiques et de l'éducation	PSED2M5	15		